

République française

Département des Pyrénées Atlantiques

Commune de SALLES-MONGISCARD

**ARRETE PORTANT SUR LA MISE A JOUR DE LA CARTE COMMUNALE
DE LA COMMUNE DE SALLES-MONGISCARD**

N° 6/2016

Le maire de la commune de Salles-Mongiscard,

- **Vu** le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 151-1 et suivants, L. 151-43, L. 153-60, L. 161 -1, L. 163.10, R.123-22, R.126-1 à 3 et R. 123-22 ;
- **Vu** La carte communale de la Commune de Salles-Mongiscard approuvée par délibération du conseil municipal en date du 9 octobre 2012 et par arrêté préfectoral en date du 3 mai 2013 ;
- **Vu** l'arrêté préfectoral n° 64-2016-06-10-078 du 10 juin 2016 du 10 juin 2016 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures ou de produits chimiques sur la commune de Salles-Mongiscard transmis le 17 juin 2016 à la commune par M. le préfet des Pyrénées Atlantiques ;
- **Vu** les plans et les documents annexés ;
- **CONSIDERANT** que la servitude d'utilité publique mentionnée visée par l'arrêté doit figurer en annexe de la carte communale ;
- **CONSIDERANT** qu'il convient de mettre à jour le document d'urbanisme de la commune avec l'annexion de l'arrêté préfectoral du 10 juin 2016 par arrêté municipal.

ARRETE

ARTICLE 1 : La carte communale de la commune de Salles-Mongiscard est mise à jour à la date du présent arrêté.

ARTICLE 2 : La mise à jour a été effectuée sur les documents qui seront annexés à la carte communale approuvée et tenus à la disposition du public en mairie de Salles-Mongiscard, et à la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera affiché en mairie durant un mois.

ARTICLE 4 : La copie du présent arrêté accompagné des pièces correspondantes sera transmise à :

- M. le Préfet des Pyrénées- Atlantiques
- M. le Directeur de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Atlantiques,
- M. le Président de la Communauté de Communes de Lacq-Orthez.

Fait à SALLES-MONGISCARD,

Le 7 Juillet 2016

Le Maire,



Raymond INCHASSENDAGUE